

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du Service Mutualisé des Plateformes, rattaché au Pôle BMS pour l'utilisation de la plateforme Génomique fonctionnelle sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 avril 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le **13 MAI 2025**

Plateforme Génomique Fonctionnelle

Tarifs

	Tarif interne UL (HT)	Tarif académiques & publics (HT)	Tarif industriels & privés (HT)
Analyse de méthylome / 8 échantillons	3 200,00 €	3 600,00 €	4 000,00 €
Analyse de méthylome / 16 échantillons	6 240,00 €	6 800,00 €	7 680,00 €
Analyse de méthylome / 32 échantillons	11 520,00 €	12 800,00 €	14 080,00 €
Bio-info (Méthylation / analyse différentielle) / Par échantillon	95,00 €	105,00 €	115,00 €

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de IBSLOR pour l'utilisation de la plateforme génomique fonctionnelle sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 novembre 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

Plateforme Génomique Fonctionnelle

Tarifs

	Tarif interne UL (HT)	Tarif académiques & publics (HT)	Tarif industriels & privés (HT)
Analyse FFPE / 24 échantillons	4 049,42 €	5 099,42 €	5 711,35 €
Analyse FFPE / 48 échantillons	6 717,34 €	8 507,34 €	9 528,22 €
Analyse FFPE / 96 échantillons	12 443,18 €		